

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2019**

Délibération
n° 2019.05.119

**Zone d'Activités des
Rentes - Commune
de Mouthiers : mise à
disposition d'un
terrain à la SCI Les
Oliviers**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mai 2019**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Elisabeth LASBUGUES à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Eric SAVIN à Michel BUISSON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Gilbert CAMPO, Karen DUBOIS, Guy ETIENNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.119**

ZONES D'ACTIVITES

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

ZONE D'ACTIVITES DES RENTES - COMMUNE DE MOUTHIER : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A LA SCI LES OLIVIERS

Par délibération n°357 du 29 juin 2017, le conseil communautaire a autorisé la vente du lot B, de 2 094 m², situé sur la zone d'activités des Rentes à Mouthiers-sur-Boème, à la SCI LES OLIVIERS pour l'implantation de la société LES JARDINS DES 4 SAISONS, spécialisée dans la création, l'entretien et l'aménagement d'espaces paysagers.

Dans le cadre du développement de son entreprise, le gérant, souhaite désormais louer le terrain mitoyen d'une superficie d'environ 1 843 m² désigné lot 1 (extrait des parcelles A n° 2866 et A n° 2867) pour une durée de 2 ans avant de se porter acquéreur de ladite parcelle.

Aussi, il est proposé dans un premier temps la signature d'une promesse unilatérale de vente entre GrandAngoulême et la SCI LES OLIVIERS d'une durée de 2 années sur la base d'un prix de vente du terrain non viabilisé fixé à 5 € HT/m².

En contrepartie, une indemnité d'immobilisation correspondant à 10 % du prix de vente du terrain, soit 921,50 € HT sera exigée.

Dans un second temps, à l'appui d'un courrier de confirmation du gérant dans ce sens, GrandAngoulême procédera à la vente du lot 1 au prix de 5 € HT/m² au profit de la SCI LES OLIVIERS, soit 9 215 € HT augmenté de la TVA en vigueur à savoir 1 843 € HT, soit un prix de vente de 11 058 € TTC.

Sous réserve de l'avis demandé aux Domaines le 25 avril 2019,

Vu l'avis favorable de la commission attractivité économie emploi du 15 mai 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la réservation du terrain d'environ 1 843 m² extrait des parcelles A n°2866 et A n° 2867 au profit de la SCI LES OLIVIERS suivant signature d'une promesse unilatérale de vente valable sur une période de 2 ans avec versement d'une indemnité d'immobilisation d'un montant de 921,50 € HT, soit 1 105,80 € TTC au profit de GrandAngoulême.

DE METTRE à disposition de l'entreprise LES JARDINS DES 4 SAISONS ledit lot afin de pouvoir y stocker ses matériaux dans l'attente de la vente effective du terrain.

D'APPROUVER la cession sous 2 ans du terrain d'environ 1 843 m² extrait des parcelles A n°2866 et A n°2867 au prix de 5 € HT/m², soit 9 215 € HT augmenté de la TVA en vigueur à savoir 1 843 €, soit un prix de vente de 11 058 € TTC au profit de la SCI LES OLIVIERS.

D'AUTORISER Monsieur Le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à venir.

D'IMPUTER les recettes à l'article 7015 au budget annexe Gestion Immo –
Aménagement zones-

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 mai 2019	<u>Affiché le :</u> 29 mai 2019

